Image not found or type unknown

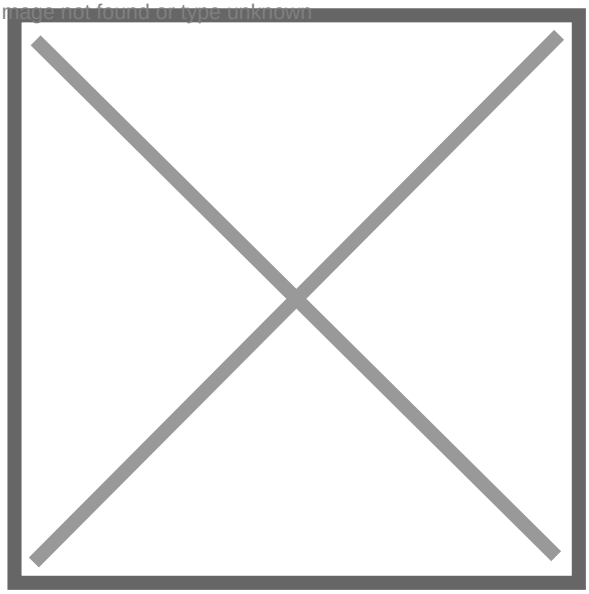

Ivresse sur la voie public et hospitalisation

Par **viclax_old**, le **24/11/2007** à **18:48**

Bonjour,

Je me suis fait arreté par les services de Police pour ivresse sur la voie publique, puis conduit à l'hopital où j'ai été hospitalisé.

Ma question est la suivante, est-ce que je risque l'amende prévue de 150€ pour ivresse sur la voie publique, si je n'ai pas été conduit en cellule de dégrisement, et donc si je n'ai pas signé de procès verbal.

J'ai appelé le commissariat de Police, et le fonctionnaire m'a dit que je n'aurais pas d'amende, mais cela me semblerait assez bizarre.

Si je dois payer cette contravention, en général quel est le temps de traitement pour ce genre de contravention, plus clairement dans combien de temps je suis suceptible de recevoir cette amende

Merci d'avance

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés